

La Gazette en Yvelines

EPONE

Un élevage de chiots clandestin démantelé

Faits divers page 10

Le territoire mène la guerre au trafic de stupéfiants

Dossier page 2

Dans le cadre de son plan de restauration de la sécurité du quotidien, la Préfecture a fait de la lutte du trafic de stupéfiants une de ses priorités. Synergie entre service de police, usagers plus sévèrement réprimandés... Le but est de faire de notre territoire une place nette.



Actu page 4

VERNOUILLET
INOE va quitter Vernouillet... mais pour aller où ?

■ VALLEE DE SEINE

La collecte des végétaux en porte-à-porte va reprendre

Page 7

■ VALLEE DE SEINE

L'A14 en travaux pendant une dizaine de jours

Page 8

■ BUCHELAY

Une station de réparation de vélo est accessible en libre-service

Page 8

■ MANTES-LA-JOLIE

Trois commerces du centre-ville victimes de braquages

Page 10

■ FOOTBALL

Coupe des Yvelines : qui sont les qualifiés en demi-finale ?

Page 12

■ LIMAY

La Foire aux Disques et BD revient pour une 26^{ème} édition

Page 14

VALLEE DE SEINE

La communauté urbaine expérimente un service d'autopartage

Actu page 6



Actu page 7

YVELINES

Salon de l'agriculture : qui sont les médaillés yvelinois ?



Actu page 8

OINVILLE-SUR-MONTCIENT

Les contrats ruraux, un geste envers les villages



Vous êtes entrepreneur, commerçant, artisan
vous désirez passer votre publicité dans notre journal ?

► **Faites appel à nous !**

pub@lagazette-yvelines.fr

YVELINES

Le territoire mène la guerre au trafic de stupéfiants

■ AURELIEN BAYARD

Pour l'année 2024, les Yvelines ont été un bon élève : la délinquance a reculé de 2,2 % (voir encadré). Cette baisse est principalement due à la présence renforcée des forces de Police et de la Gendarmerie sur le terrain, comme cela a pu être constaté durant les Jeux Olympiques et Paralympiques de l'été dernier. Toutefois, le but n'est pas de se reposer sur ses lauriers et les nombreuses interventions du ministre de l'Intérieur vont en ce sens. Sauf que même Bruno Retailleau le concède, « Paris ne sait pas tout ». Le candidat à la présidence du parti Les Républicains a donc laissé les coudées franches aux Préfectures pour établir leurs feuilles de route. Ce que s'est empressée de faire celle des Yvelines.

« C'est bien d'avoir un cadre national mais c'est bien de pouvoir répondre au plus juste. Un diagnostic du Département a donc été réalisé, détaille Frédéric Rose, ce qui a permis de voir les tendances de délinquances. » Le préfet soutient qu'aucune trame obligatoire n'était imposée,

régulièrement. Par exemple, le 9 octobre 2024, au péage de Saint-Arnoult-en-Yvelines où un poids-lourd transportant 130 kilos de cocaïne avait été arrêté en fin d'après-midi. Une cargaison évaluée à l'époque à 8 millions d'euros. « Ce péage est connu pour être une des portes d'entrée du cannabis pour les go-fast remontant de l'Espagne, avait réagi l'ancienne procureur de Versailles, Maryvonne Caillibotte, dans les colonnes du Parisien, mais, la nouveauté, c'est qu'on y découvre régulièrement de la cocaïne. C'est un phénomène qu'on voit monter en puissance. »

La cocaïne, un phénomène « qui monte en puissance »

Que ce soit la Police, la Gendarmerie ou la Préfecture, ils veulent mettre à mal tous les types de flux. « Pas mal d'Yvelinois ont les moyens financiers de consommer, expose Frédéric Rose, les uns vont directement dans les points de deal tandis que d'autres se font livrer

mais pas nécessairement de la prison, précise Emmanuelle Lepissier, procureur de la République du tribunal de Versailles par intérim, comme les interdictions de paraître dans un secteur. » Une solution palliative également, surpopulation carcérale oblige...

Alors que le poste était à pourvoir depuis plusieurs semaines, le directeur de l'OFAST (office antistupéfiants) des Yvelines a été nommé. Cette division placée sous l'autorité du directeur central de la police judiciaire est compétente en matière de lutte contre la production, la fabrication, l'importation, l'exportation, le transport, la détention, l'offre, la cession, l'acquisition ou l'emploi illicites de stupéfiants, contre les opérations de blanchiment liées au trafic de stupéfiants et contre l'usage illicite de l'une des substances ou plantes classées comme stupéfiants. L'OFAST apportera son concours à la cellule du renseignement opérationnel sur les stupéfiants (CROSS), et en tout, ce sont 80 enquêteurs qui sont dédiés à cette problématique.

Utiliser les amendes forfaitaires délictuelles pour assécher la demande

Grâce à cela, ils glanent plus d'informations, évitant ainsi d'être bloqués face aux individus qui ne veulent pas être des « balances ». « La part de ce que l'on obtient lors des auditions devient de plus en plus faible par rapport au travail qui est fait en amont, avance Christophe Descoms, avant on interpellait un peu plus rapidement, parce qu'on se disait que pendant la garde à vue, on allait apprendre des choses. Là, maintenant, très clairement, on a senti une évolution. » La réforme de la Police participe également à l'amélioration de la situation. « Elle nous a permis de travailler en filière mais aussi de développer les synergies entre les services » avance Olivier Dimprie, le directeur interdépartemental de la police nationale des Yvelines.

Avec tout cet attirail, les services de l'État veulent surfer sur une « bonne » année 2024. En effet, depuis deux ans les Yvelines ont

Dans le cadre de son plan de restauration de la sécurité du quotidien, la Préfecture a fait de la lutte du trafic de stupéfiants une de ses priorités. Synergie entre service de police, usagers plus sévèrement réprimandés... Le but est de faire de notre territoire une place nette.



De nombreux kits salivaires ont été distribués aux polices municipales car 1/3 des accidents implique un conducteur sous l'emprise de stupéfiants.

enregistré des progrès significatifs, avec une baisse de 20 % des points de deal. De plus, Frédéric Rose désire ardemment « martyriser la demande » grâce aux amendes forfaitaires délictuelles. Plus de 6 100 amendes ont été dressées en 2024. Par ailleurs, de nombreux kits salivaires ont été distribués aux polices municipales. « La lutte contre les stupéfiants est un sujet qui concerne aussi le routier car plus d'un tiers de nos victimes d'accidents mortels ou corporels de la circulation implique un conducteur sous l'emprise de stupéfiants » détaille le Préfet. Enfin, la méthode commence déjà à por-

ter ses fruits puisqu'un gros point de deal a été démantelé à Carrières-sous-Poissy. L'instruction étant toujours en cours, les seules informations divulguées sont que le groupe stup de Conflans-Sainte-Honorine – aidé de la police judiciaire des Yvelines – a pu procéder à 11 interpellations et qu'une douzième est en cours. Ils doivent être jugés prochainement. « Il y a une vraie mobilisation sur le terrain, et donc nous avons des tendances qui sont plutôt positives mais on ne se réjouit jamais complètement car il y a quand même des victimes » assène Frédéric Rose. ■

Les chiffres de la délinquance dans les Yvelines

Comme évoqué dans cet article, les chiffres de la délinquance en 2024 sont en baisse dans notre territoire. Les homicides ont chuté de 37 % et les tentatives d'homicide de 5,8 %. De plus, le nombre d'agressions avec coups et blessures recule de 2 %. Autre satisfaction, les violences intrafamiliales enregistrent une baisse de 3,6 %, une première depuis 2016, mais Frédéric Rose reste attentif sur ce sujet.

Quant aux atteintes aux biens, il y a 12 % de cambriolages en moins alors que plusieurs villes du département sont composées de quartiers huppés. Selon Olivier Dimprie, cela va de pair avec le développement des caméras et la présence sur le terrain.

Les points noirs sont les violences sexuelles, en hausse de 3,7 % mais ce qui reste en dessous de la moyenne nationale (environ 7 %) et de l'Île-de-France (10 %) et l'augmentation du vol d'accessoires des véhicules avec une flambée de 57,7 %. Cette thématique fait également partie des priorités à traiter en dehors des stupéfiants.



Un point de deal a été démantelé à Carrières-sous-Poissy avec 11 interpellations à la clef le mois dernier.

seulement d'annoncer des priorités. Elles sont au nombre de 8 et la première correspond tout de même à celle de l'État : la lutte contre les produits stupéfiants. « Il ne faut pas voir les Yvelines seulement comme un territoire de consommation » précise Christophe Descoms, directeur interdépartemental de la police judiciaire.

En effet, notre territoire se trouve sur la route des Go Fast comme les faits divers nous le rappelle

via « Uber Shit ». Ensemble, ils ont également échangé avec plusieurs maires afin de mieux cerner les zones de délinquances et leurs natures. Cela a permis d'établir une cartographie. « En fonction des heures, des types d'habitation, des jours de la semaine, on a eu les tendances de délinquance. Ça c'est vraiment une méthode qui est assez nouvelle » concède le Préfet. Par ailleurs, il faut aussi une réponse pénale forte en face. « Nous prononçons des peines significatives,

ILLUSTRATION / LA GAZETTE EN YVELINES

ILLUSTRATION / LA GAZETTE EN YVELINES

DITES OUI

À UNE VIE MOINS CHÈRE

Toujours plus de prix et toujours le moins cher...



E.Leclerc  **MANTES-LA-VILLE**
RCS NANTERRE 880 892 518

87 Boulevard Roger Salengro - 78711 MANTES-LA-VILLE
Tél. : 01 34 97 33 60

HORAIRES D'OUVERTURE :

**Du lundi au jeudi de 8h30 à 20h30, le vendredi de 8h30 à 21h00
et le samedi de 8h30 à 20h30**

VALLEE DE SEINE

INOE va quitter Vernouillet... mais pour aller où ?

Alors que le collectif Respire78 continue d'alerter sur les nuisances provoquées par l'activité de la plateforme INOE, le déménagement de celle-ci vers Carrières-sous-Poissy est à l'étude. Une hypothèse qui n'enchant pas le maire de la commune, Eddie Aït.

■ MAXIME MOERLAND

Le maire de Vernouillet, Pascal Collado, l'affirme : la plateforme de valorisation de biomasse de la société INOE quittera sa commune « dans deux ans au plus tard ». C'est en effet à la fin de l'année 2026 que prend fin le bail qui lie la société à l'ancienne friche industrielle d'Eternit, située à cheval sur les communes de Vernouillet et de Triel-sur-Seine.

Un déménagement qui, s'il a bien lieu, mettrait fin à un conflit qui dure entre INOE et des riverains, excédés par les nuisances olfactives provoquées par son activité, au point de se réunir en un collectif baptisé Respire 78. En effet, la société transforme les déchets d'élagage et le bois de récupération en copeaux, faisant ainsi voler des particules de bois dans l'air. « On a de plus en plus de témoignages de personnes qui ont des symptômes respiratoires, de l'asthme, des conjoncti-

vites... Il y a même des parents qui ne veulent plus laisser jouer leurs enfants dans le jardin », alerte Luc Soubielle, lui-même membre du collectif.

Leurs alertes répétées ont mené à une mise en demeure d'INOE en janvier 2024 par la Préfecture des Yvelines. Une étude de l'air a ensuite été menée en mars et en août de l'année dernière. « Différents capteurs ont été posés à proximité du site et dans la ville, et les résultats ont conclu qu'il n'y avait pas de risque », assure le maire de Vernouillet Pascal Collado. Pas de quoi rassurer les membres de Respire 78, qui mettent en cause une étude à la « méthodologie contestable ». « À ce moment-là, la plateforme a été quasiment vidée de ses stocks de matière première, il n'y avait plus rien », assure Luc Soubielle. C'est vrai qu'en été c'est une période creuse, mais quand même, on s'est dit que les

résultats de l'étude ne risquaient pas d'être fiables. Le simple fait qu'INOE la supervise n'est pas correct ».

En septembre dernier, plusieurs membres du collectif ont porté plainte à titre individuel. Depuis, les habitants concernés par les nuisances prennent leur mal en patience. S'ils n'ont aucun retour de la Justice à l'heure où nous écrivons ces lignes, c'est le déménagement de la plateforme qui pourrait mettre un point final au conflit : un transfert des activités d'INOE vers Carrières-sous-Poissy serait en effet à l'étude. « Je peux me féliciter qu'il y ait un projet de déménagement, mais que cela soit à Carrières-sous-Poissy ou ailleurs, c'est un projet porté par l'EPAMSA, déclare Pascal Collado. Je ne sais pas dans quel cadre ont eu lieu les échanges. Je peux juste dire que c'est un projet vertueux au départ, et qui doit trouver une implantation dans les règles de l'art, conformément à la réglementation ».

Si Pascal Collado assure ne pas vouloir « envoyer la patate chaude » à un de ses voisins, la perspective de voir arriver la plateforme de valorisation de biomasse sur sa commune n'est pas vraiment du goût de son homologue carriérois, Eddie Aït. « À ce jour, aucun



La municipalité de Carrières-sous-Poissy a fait savoir son opposition quant à l'arrivée d'INOE sur sa commune, et ajoute que « la mise aux normes du site de Vernouillet ne peut plus attendre ».

projet d'implantation de la société INOE n'a été présenté à la Ville, et il n'est pas concevable d'apprendre l'installation d'un projet industriel, comme un fait accompli, par voie de presse, a déclaré ce dernier sur ses réseaux sociaux, faisant référence à un article du Parisien. Un tel projet industriel n'est pas à l'ordre du jour de l'agenda municipal à Carrières-sous-Poissy ».

La Ville a fait savoir son opposition et ajouté que « la mise aux

normes du site de Vernouillet ne peut plus attendre ». « Il en va du respect des riverains impactés par son activité, ajoute Eddie Aït. Les témoignages qui nous parviennent de Vernouillet et de Triel-sur-Seine nous invitent à la plus grande vigilance et à placer haut nos exigences en matière de santé environnementale ».

Contactée, la société INOE n'a pas répondu dans le temps imparti à la publication de cet article. ■

■ EN BREF

VALLEE DE SEINE

Grève des bus Cergy-Confluence : la campagne de remboursement a commencé

Les usagers impactés par la grève qui touche le réseau de bus Cergy-Confluence, qui dessert notamment les communes d'Achères et Conflans-Sainte-Honorine, peuvent dès à présent se faire rembourser jusqu'à trois mois d'abonnement, et ce jusqu'au 27 mars.

Chose promise, chose due : Île-de-France Mobilités a lancé sa campagne de remboursement à destination des usagers du réseau de bus Cergy-Confluence, touchés par un mouvement social d'ampleur depuis le mois de

novembre (voir notre édition du 25 février). Une plateforme a été mise en ligne le vendredi 27 février dernier sur le site de l'opérateur (www.iledefrance-mobilites.fr), afin de permettre aux voyageurs de se faire rembourser jusqu'à trois

mois d'abonnement (86,40 euros pour les zones 1 à 5 tarif 2024 et 88,80 euros tarif 2025).

Pour y être éligible, il faut habiter, travailler ou étudier (ou être scolarisé) dans l'une des communes desservies par les lignes de bus impactées durant le mouvement social de l'opérateur Francilitté Seine et Oise, et avoir acheté au moins une mensualité de forfait éligible au cours d'au moins un des mois impactés par une offre inférieure aux 50 % contractuels. Les forfaits concernés sont les Navigo Annuel et Mensuel, le forfait Imagine R Etudiant et Scolaire, le Navigo Annuel Senior, le Navigo Solidarité 75 % et le Navigo Mois Réduction 50 %. « Les demandes de remboursement pour les mois de novembre 2024, décembre 2024 et janvier 2025 sont à faire séparément les unes des autres, précise Île-de-France Mobilités. Si vous êtes éligible aux trois opérations, vous devez déposer une demande pour chaque mois sur la plateforme ». ■



Les remboursements seront effectués à partir de fin mars 2025.

VALLEE DE SEINE

Grève des bus Cergy-Confluence : le trafic reprend partiellement cette semaine

Si l'objectif de reprise de la totalité du service n'est pas encore atteint, ce sont 4 courses sur 5 qui sont assurées sur le réseau de bus Cergy-Confluence depuis ce lundi 3 mars.

La médiatrice du conflit opposant Francilitté Seine et Oise et le syndicat Force Ouvrière espérait une « offre de transport sur 100 % des lignes » à compter du lundi 3 mars. Si on n'y est pas encore, les choses semblent aller dans le bon sens. Alors que les négociations ont repris entre les différentes parties, l'équivalent de 4 courses sur 5 étaient réalisées en début de semaine dans les secteurs de Cergy-Pontoise et de Conflans-Sainte-Honorine, un signal positif vers une potentielle sortie de crise.

Les horaires sont à vérifier au jour le jour sur le site www.me-deplacer.iledefrance-mobilites.fr.

mobilités.fr, tandis que pour surveiller les lignes qui ne seraient pas desservies, les usagers doivent jeter un oeil au compte X (ex-Twitter) du réseau concerné (@CPConflu_IDFM). « Les fiches aux poteaux ainsi que les horaires téléchargeables sur le site internet seront prochainement mises à jour de ces adaptations » précise Île-de-France Mobilités. ■



Les horaires sont à vérifier au jour le jour sur le site www.me-deplacer.iledefrance-mobilites.fr.

YVELINES

N'oubliez pas les paroles cherche un candidat du territoire

La célèbre émission de **France 2** lance un appel à candidatures afin de trouver des challengers yvelinois. Amateurs de karaokés, à vous de jouer.

Vous avez une voix de crécelle mais vous savez retenir les paroles d'une chanson ? Alors votre quart d'heure de gloire est peut-être pour bientôt. L'émission biquotidienne de **France 2** *N'oubliez pas les paroles* recherche des candidats provenant des Yvelines. Pour ce faire, il faut contacter Solène au 01 49 17 74 42. Si vous êtes retenu, l'émission est tournée au studio 1073 de La Plaine Saint-Denis, à Saint-Denis. Vous aurez ainsi la chance de côtoyer Nagui et les « zikos », l'orchestre qui vous accompagnera durant votre performance.

Pour celles et ceux qui se fixeraient des objectifs dans cette émission, vous pourrez prendre exemple sur Benoît. Celui-ci a cumulé 111 victoires et 746 000 euros de gains au terme de son parcours hors normes qui s'est achevé le 10 février. Il avait ainsi pu démontrer ses connaissances sur 1 131 chansons. ■



■ EN IMAGE

CHANTELOUP-LES-VIGNES

La comédie musicale *La Haine* de retour à la Noé

« *C'est comme si tu allais voir les Pyramides pour de vrai !* » s'exclame Alivor. L'un des acteurs principaux de la comédie musicale *La Haine* était avec ses comparses Alexander Ferrario et Samy Belkessa pour un shooting pour une capsule Lacoste dans le quartier de la Noé à Chanteloup-les-Vignes. Chacun était heureux d'être de retour « *dans une ville qui reste iconique* ». Depuis le 7 novembre, plus de 150 000 spectateurs ont découvert cette adaptation du film de Mathieu Kassovitz sur les planches. « *On a fait en sorte que la banlieue vienne nous voir car il faut forcément des zéniths pour la mise en scène* » précise Alexander. ■

FLINS-SUR-SEINE

Renault Group recrute : 150 CDI à pourvoir

Afin de soutenir le développement des nouvelles activités autour de l'économie circulaire et de la production de pièces neuves, le site Refactory de Renault lance une campagne de recrutements dans des secteurs variés.

Le site de Renault Flins ne se contente plus d'assembler des véhicules neufs. Il rénove, recycle, et crée de la valeur tout au long du cycle de vie des véhicules, s'inscrivant ainsi dans une démarche ambitieuse de neutralité carbone à horizon 2030.

L'usine Refactory emploie actuellement 2 500 personnes, avec une projection de 500 emplois supplémentaires d'ici 2030. Renault Group lance d'ailleurs une vaste campagne de recrutement, avec près de 150 postes en CDI à pourvoir, dans des secteurs variés. Sont recherchés des spécialistes en Ressources Humaines, des électromécaniciens, des opérateurs de fabrication ou encore des peintres automobiles. Pour parcourir les offres, direction renewaltgroup.com/carrieres. Renault précise que des offres seront « régulièrement mises en ligne ». ■

Collecte en porte-à-porte
Collecte en point d'apport volontaire
Déchetterie professionnelle
Gestion des déchets (location, collecte et traitement)



www.sotrema-environnement.fr

LA SOTREMA VOUS ACCOMPAGNE AU QUOTIDIEN

RETROUVEZ-NOUS



Sotrema Environnement

VALLEE DE SEINE

La communauté urbaine expérimente un service d'autopartage

En ce début de mois de mars, Grand Paris Seine et Oise déploie une offre de location de véhicules en autopartage dans 15 communes du territoire, avec l'opérateur Getaround.

■ MAXIME MOERLAND

Les habitants du territoire l'auront très certainement remarqué : la communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise (GPSEO) s'efforce à diversifier les solutions de mobilités au sein des 73 communes qui la composent. Après les trottinettes et vélos en libre-service, c'est un service d'autopartage qui est lancé en ce mois de mars. « L'idée est d'élargir l'offre de services en matière de transport et d'agir sur la réduction du nombre de voitures en circulation, notamment en milieu urbain et pour les trajets du quotidien », nous raconte Eddie Aït, vice-président de la communauté urbaine en charge des mobilités.

À ne pas confondre avec le covoiturage, l'autopartage permet de louer des véhicules en libre-service, pour des trajets allant de quelques heures à quelques jours. Les véhicules sont loués depuis des places de stationnement dédiées, identifiées par un marquage au sol et une borne, qui servent de point de départ et de

retour aux véhicules. « Le fonctionnement est simple : il suffit de télécharger l'application, de s'inscrire et de localiser un véhicule disponible, ajoute Eddie Aït. Les clés sont à l'intérieur, et l'ouverture du véhicule se fait directement via l'application mobile ».

Ce nouveau service s'adresse principalement aux usagers non motorisés ayant besoin d'un véhicule pour des déplacements ponctuels, à ceux habitant des quartiers denses où les contraintes de stationnement sont fortes, ou aux ménages multimotorisés, dont la deuxième ou troisième voiture sert peu et qui auraient plutôt intérêt à louer. « Ce modèle, adapté aux usages quotidiens, contribue à limiter l'utilisation des voitures individuelles, assure Eddie Aït. Actuellement, les déplacements représentent 61 % du bilan carbone des Français, dont 16 % pour la voiture individuelle. Il est donc essentiel d'agir pour réduire la place de la voiture en ville ». Une voiture partagée pourrait ainsi

remplacer entre 5 et 8 véhicules en circulation.

Le dispositif n'en est encore qu'au stade de l'expérimentation sur le territoire. De ce fait, il n'est disponible que dans 15 communes qui se sont portées volontaires, soit Achères, Andrézy, Aubergenville, Carrières-sous-Poissy, Conflans-Sainte-Honorine, Les Mureaux, Limay, Mantes-la-Ville, Meulan-en-Yvelines, Mézières-sur-Seine, Orgeval, Poissy, Triel-sur-Seine, Vaux-sur-seine, et Vernouillet. « Les 15 stations sont facilement accessibles, en centre-ville ou à proximité des gares pour certaines d'entre elles, afin de ren-



Le système repose sur un fonctionnement en boucle : les voitures doivent être ramenées à leur point de départ.

forcer l'effet multimodal », précise la communauté urbaine.

Aucun objectif précis n'a été fixé, pour l'instant, par GPSEO. « L'objectif est avant tout d'assurer un lancement réussi et d'analyser la manière dont les habitants s'approprient le service, assure Eddie Aït. Nous sommes convaincus qu'il trouvera son public. Le territoire doit expérimenter de nouvelles solutions de mobilité et encourager l'innovation. Lors du lancement des trottinettes et des vélos en libre-service, peu de personnes croyaient à leur succès, mais aujourd'hui, leur utilisation a largement dépassé les attentes ». D'autant plus qu'aucun risque financier n'a été engagé par la communauté urbaine : c'est l'opérateur Getaround qui prend en charge l'intégralité du projet. ■

■ EN BREF

ILE-DE-FRANCE

Mobilités en 2030 : les Franciliens invités à donner leur avis

Le Plan des mobilités mené par la Région, fait l'objet d'une grande enquête publique jusqu'au 31 mars prochain.

Arrêté par la Région le 27 mars 2024, le Plan des mobilités succède au Plan de déplacements urbain d'Île-de-France de 2013. Il fixera la stratégie régionale en matière de mise en œuvre et d'exploitation des projets de transports et de mobilités jusqu'en 2030. L'objectif ? Une Région zéro carbone en 2050. Pour cela, ce document structurant implique tous les acteurs de la mobilité : Île-de-France Mobilités, les collectivités territoriales, les opérateurs de transports... et les Franciliens. Jusqu'au lundi 31 mars inclus, ils sont invités à participer à l'enquête publique relative au projet. Pour y participer, cela se passe sur www.registre-numerique.fr/pdmif2030. Une réunion publique sera également organisée le jeudi 13 mars à 18h30 au Conseil régional. À l'issue de l'enquête publique, la commission d'enquête rendra un rapport qui fait état des contributions apportées, et formulera d'éventuelles recommandations de modification. ■

■ INDISCRETS

Si vous avez fait vos courses au sein du magasin H Market de Buchelay ces dernières semaines, prenez vos précautions : les filets et ailes de poulet de la marque Cocorico, distribués par l'enseigne dans les régions du Grand-Est, des Hauts-de-France et de l'Île-de-France entre le 7 et le 18 février, font l'objet d'un rappel en raison de la présence de la bactérie *Salmonella* spp, responsable de la salmonellose. Leur consommation peut entraîner des troubles gastro-intestinaux tels que des diarrhées, des vomissements, de la fièvre et des maux de tête, apparaissant généralement entre 6 et 72 heures après la consommation. Ces symptômes peuvent être particulièrement sévères chez les jeunes enfants, les femmes enceintes, les personnes immunodéprimées et les personnes âgées.

« Les personnes présentant des symptômes après avoir consommé ces produits sont invitées à consulter un médecin en mentionnant cette consommation, peut-on lire dans la procédure de rappel. Si aucun symptôme n'apparaît dans les 7 jours suivant la consommation, il n'est pas nécessaire de consulter un médecin. La cuisson à cœur des produits à +65°C permet de détruire les bactéries et de prévenir les infections ». Les consommateurs concernés peuvent obtenir un remboursement auprès du point de vente. La procédure de rappel se terminera le 18 mars 2025. ■

Le local vacant situé à l'entrée du centre commercial Aushopping de Mantes-Buchelay a trouvé preneur : c'est l'enseigne discount Noz qui prendra ses quartiers aux côtés de la boulangerie Ange dans les prochaines semaines, comme relayé par 78Actu avec une surface de vente de 900 m² dédiée aux bonnes affaires. Il s'agit du troisième magasin de la firme à ouvrir dans le coin, après ceux de Maurepas et Épône. ■

Le plus beau village de France sera-t-il Yvelinois ? Le suspense reste entier, et on approche de la dernière ligne droite. Depuis le lundi 17 février, les votes sont ouverts pour choisir la commune qui succédera à Collioure (Pyrénées-Orientales), tenant du titre 2024. Et parmi les favoris, il y a Rochefort-en-Yvelines, troisième commune yvelinoise retenue pour représenter la région depuis le lancement de l'émission en 2012, après Montchauvet en 2017 et Montfort l'Amaury en 2020. Le village médiéval, situé au cœur de la Haute vallée de Chevreuse, fera face à de sérieux concurrents dont Beaulieu-sur-Dordogne (Nouvelle-Aquitaine), Lupiac (Occitanie), Ferrières-en-Gâtinais (Centre-Val de Loire) ou encore Calcatoggio (Corse). Verdict en juillet, lors de l'émission qui sera présentée sur France 3 par Stéphane Bern. ■

Cela faisait longtemps ! Une nouvelle alerte à la bombe a visé le Château de Versailles, samedi dernier, cette fois-ci justifiée par... la situation internationale liée à l'Ukraine. Les forces de l'ordre auraient reçu un message sur la plateforme moncommissariat.fr indiquant que des bombes venaient d'être déposées au sein du château par des « résistants ukrainiens », qui auraient mal vu un supposé manque de soutien de la France. Cette fois-ci, après vérification, décision a été prise de ne pas évacuer les lieux. ■

■ EN BREF

VALLEE DE SEINE

Prix de l'entrepreneur GPSEO : à vous de voter

Les internautes sont invités à désigner leur favori parmi les 14 finalistes du prix de l'Entrepreneur 2025 organisé par la Communauté urbaine. Les votes sont accessibles jusqu'au 14 mars sur le site de GPSEO.

Santé, recyclage, circuits courts, mobilité, loisirs... Le cru 2025 du Prix de l'entrepreneur GPSEO répond aux grands enjeux de notre époque via des projets innovants et riches en opportunité pour le territoire. Et pendant qu'un jury de spécialistes se creuse la tête pour départager les 14 finalistes, les habitants de la communauté urbaine ont eux aussi leur mot à dire avec le Prix du public.

La plateforme de vote, accessible sur le site de Grand Paris Seine et Oise (gpseo.fr/prix-entrepreneur/prix-public), sera ouverte jusqu'au 14 mars à

12h. Le lauréat sera dévoilé lors de la cérémonie de remise des prix, le 18 mars au Forum Armand Peugeot, lors d'une soirée qui célébrera l'entrepreneuriat local... et qui sera l'occasion de découvrir l'Entrepreneur de l'année, qui repartira avec une dotation de 15 000 euros. ■



La cérémonie de remise des prix se déroulera le 18 mars prochain au Forum Armand Peugeot de Poissy.

YVELINES

Salon de l'agriculture : qui sont les médaillés yvelinois ?

9 producteurs issus de notre département se sont distingués à l'occasion de l'édition 2025 du **Salon de l'agriculture**, qui s'est déroulée du samedi 22 février au dimanche 2 mars.

■ MAXIME MOERLAND

Saviez-vous que les Yvelines représentent le second territoire agricole d'Île-de-France, derrière la Seine-et-Marne ? Avec 90 000 hectares de terres et 1 000 exploitations, la filière est en effet bien représentée sur notre territoire, et plusieurs d'entre eux avaient rendez-vous du côté du parc des expositions de Porte de Versailles, du 22 février au 2 mars, pour le 61^{ème} Salon de l'agriculture.

À cette occasion, 9 d'entre eux ont été récompensés pour la qualité de leurs produits lors du traditionnel concours général agricole. Plusieurs producteurs ont même raflé trois médailles : c'est le cas de la Ferme de Vitain et ses yaourts, mais aussi de Square Box et de On Ti Dousè et leurs rhums arrangés.

La Ferme de Tremblaye obtient quant à elle 2 médailles pour son fromage de chèvre et ses yaourts,

autant que la Ferme de Grignon et la Ferme du Logis. Enfin, la Fumerie du Coin est récompensée de la médaille d'argent pour sa truite fumée tranchée. Et cerise sur le gâteau, une Yvelinoise a été élue meilleure bergère de France lors de la 20^{ème} édition des Ovinpiades : il s'agit de Jeanne Touzelet, étudiante à la Bergerie Nationale de Rambouillet.



Les agriculteurs présents sur le stand des Yvelines ont reçu la visite du président du Conseil Départemental, Pierre Bédier, dans la journée du jeudi 27 février.

Cette année, 14 producteurs se sont relayés sur le stand du département des Yvelines pour présenter leurs produits. Ils ont d'ailleurs reçu la visite du président du Conseil Départemental, Pierre Bédier, dans la journée du jeudi 27 février. L'occasion pour lui d'enchaîner les poignées de mains et de réaffirmer le soutien du Département à la filière agricole, et ce malgré les contraintes budgétaires qui touchent l'instance départementale. « *Le Département est fier de ses agriculteurs et de ses producteurs locaux*, a-t-il déclaré. *Nous agissons pour maintenir une agriculture dynamique et innovante dans les territoires pour renforcer les circuits courts* ». ■

■ EN BREF

VALLEE DE SEINE

La collecte des végétaux en porte-à-porte va reprendre

Dès la mi-mars, les habitants des 58 communes concernées par le ramassage des végétaux en porte-à-porte, vont pouvoir remettre en place la routine des bacs végétaux.



ILLUSTRATION / LA GAZETTE EN YVELINES

Peuvent être acceptés dans les bacs collectés en porte-à-porte : la pelouse, les feuilles mortes, petits branchages, les plantes et fleurs, précise la communauté urbaine.

La communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise a annoncé la reprise de la collecte des déchets végétaux en porte-à-porte, à l'occasion de l'arrivée du printemps. C'est plus précisément le 15 mars que reprendra la collecte dans les 58 communes concernées, dont fait partie celles d'Achères, de Conflans-Sainte-Honorine, Mantes-la-Jolie ou encore de Poissy et de Verneuil-sur-Seine. Peuvent être acceptés dans les bacs collectés en porte-à-porte : la

pelouse, les feuilles mortes, petits branchages, les plantes et fleurs, précise la communauté urbaine. Les branches doivent être attachées en fagot d'1m maximum de long et de 50 cm de diamètre. Pour vous débarrasser de vos végétaux en dehors de ces collectes, vous avez aussi accès aux déchèteries du territoire. Pour plus d'informations, vous pouvez vous rendre sur l'application « *Infos Déchets GPSEO* », disponible sur smartphone. ■

■ EN BREF

VALLEE DE SEINE

Faire face au défi climatique en s'amusant

Du 10 au 31 mars, les écoles présentes sur le territoire de GPSEO participeront à **Ma Petite Planète**, un jeu permettant de sensibiliser les plus jeunes aux questions de l'écologie et particulièrement sur la propreté des océans.

Trois fois par an, *Ma Petite Planète* transforme les salles de classe en terrains de jeu écologiques. Pendant

trois semaines, de la maternelle au lycée, les élèves se challengent en équipe à travers des défis ludiques

et pédagogiques. Encadrés par un enseignant référent, ils apprennent, se sensibilisent et adoptent alors de nouvelles habitudes comme utiliser des moyens de transports respectueux de l'environnement ou passer une soirée sans écran.

Du 10 au 31 mars, *Ma Petite Planète* embarquera les élèves de la maternelle jusqu'au lycée sur le territoire de GPSEO dans un défi inédit. Par exemple, les plus petits auront pour mission de créer un jeu des 7 familles sur la biodiversité marine et les plus âgés devront analyser l'empreinte environnementale d'un voyage en étudiant son impact terrestre et marin.

Plus de 4 millions de défis relevés

Depuis son lancement, *Ma Petite Planète* a sensibilisé et fait passer à l'action 16 607 classes rassemblant près de 381 410 élèves aux quatre coins de la France et permis de relever plus de 4 258 604 défis écologiques. ■



ILLUSTRATION / LA GAZETTE EN YVELINES

Les écoles élémentaires devront retracer le trajet d'un déchet plastique et découvrir comment il arrive dans l'océan.

VILLENES-SUR-SEINE

Une exonération de taxe foncière pour favoriser les rénovations énergétiques

La municipalité de Villennes-sur-Seine a proposé une exonération de taxe foncière à hauteur de 60 % pour les logements achevés qui ont fait l'objet de dépenses pour des travaux d'amélioration de la performance énergétique.

« *Il s'agit d'une démarche gagnant-gagnant pour les habitants et pour l'environnement* ». L'adjoint au maire villennois délégué aux Finances, Adrien Perret, s'est félicité de la dernière mesure de la municipalité pour favoriser les rénovations énergétiques : désormais, les logements achevés depuis plus de dix ans et qui ont fait l'objet de dépenses pour certains travaux d'amélioration de la performance énergétique peuvent bénéficier d'une exonération de taxe foncière à hauteur de 60 %, et ce pour une durée de 3 ans.

« *Avec cette mesure, nous voulons inciter les propriétaires à entreprendre des travaux permettant de réduire leur consommation d'énergie et donc leurs factures, tout en contribuant à l'effort collectif de lutte contre le changement climatique* », a ajouté l'élue. Cette exonération peut s'appliquer, dès 2025,

aux logements pour lesquels le montant total des dépenses payées au cours de l'année qui précède la première année d'application de l'exonération est supérieur à 10 000 euros par logement (TTC hors main d'œuvre), ou le montant total des dépenses payées au cours des trois années qui précèdent la première année d'application de l'exonération est supérieur à 15 000 euros (TTC hors main d'œuvre) par logement. ■

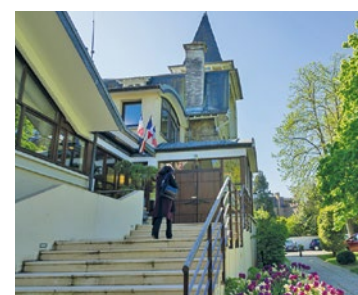


ILLUSTRATION / LA GAZETTE EN YVELINES

Le taux communal de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour 2025 a été fixé à 28,25 %.

OINVILLE-SUR-MONTCIENT

Les contrats ruraux, un geste envers les villages

Grâce aux contrats ruraux, Oinville-sur-Montcient a pu obtenir une subvention de plus de 300 000 euros notamment pour la rénovation de son groupe scolaire. Un moyen de ne pas oublier les communes de moins de 2 000 habitants dans leur quête de transformation.

■ AURELIEN BAYARD

« Sans ces subventions, il serait impossible de faire cela » avoue Didier Gaulard en tenant un chèque de 349 910 euros provenant du programme des contrats ruraux de la Région. Avec cet argent, le maire de Oinville-sur-Montcient a pu rénover l'école Charlotte Vidal, la salle des fêtes et le local des services techniques. « Ce sont des projets qui font vivre nos petits villages » s'exclame Pierre Bédier, le président du Département.

En effet, l'établissement scolaire qui date du 19^{ème} siècle a pu redécouvrir les joies d'un chantier depuis 1960. « La cantine n'était plus du tout aux normes, ni pour le personnel, ni pour nos enfants, explique Didier Gaulard, et nous n'avions pas de toilettes PMR, ce qui est embêtant pour une école de la République ! » Les travaux ont débuté en juillet 2024 et ont été réalisés en présence des élèves. « Les grosses opérations se sont déroulées pendant

les vacances scolaires et les travaux bruyants le mercredi » précise le maire. Les 97 enfants de l'école élémentaire pourront profiter de toutes ces améliorations à partir de mars prochain.

Malgré la subvention obtenue, le reste à charge sur les bras de la Ville est de 150 000 euros. « Mais nous avons pu emprunter avec des conditions tout à fait satisfaisantes notamment des taux bas » déclare l'édile, qui



L'école Charlotte Vidal va se doter d'un réfectoire flambant neuf.

se veut rassurant. Par ailleurs, l'élus oinvillois estime que « la ruralité, c'est le futur ». « Depuis le COVID, on a récupéré pas mal de jeunes qui ont vendu leur appartement en région parisienne pour venir ici avec une maison et un jardin » narre-t-il. Le président du Département abonde en ce sens : « Plus de la moitié des communes de GPSEO sont des communes rurales. »

La Région a également saisi cette importance. Depuis le Pacte Rural de 2016, elle investit 1 euro sur 6 envers les territoires avec une densité moindre. Cela permet de préserver les services publics, la santé, l'emploi, favoriser le développement économique, améliorer les transports... Plus de 470 villages franciliens ont bénéficié de contrats ruraux dont 115 dans les Yvelines. ■

■ EN BREF

BUCHELAY

Une station de réparation de vélo est accessible en libre-service

La Mairie de Buchelay a installé un nouvel équipement permettant de réparer son vélo gratuitement et à toute heure, à la Plaine des sports Grigore Obreja.



Ce nouvel équipement est doté des outils nécessaires à l'entretien de votre vélo.

Dans un contexte où les mobilités douces prennent de plus en plus d'ampleur, la Mairie de Buchelay a procédé à l'installation d'une station de réparation en libre-service, afin de répondre à un besoin croissant de services accessibles et pratiques. Celle-ci se trouve à la Plaine des sports Grigore Obreja, et permet à tous les usagers de vélo, trottinette et autres moyens de transport personnels de procéder à

des réparations simples sans avoir à se rendre chez un professionnel.

Équipée d'outils spécifiques, comme des clés, des pompes à air et des démonte-pneus, cette station est ouverte à tous. Accessible gratuitement 24h/24 et 7j/7, elle se veut un moyen efficace pour encourager les déplacements durables tout en simplifiant les réparations courantes. ■

■ EN BREF

VALLEE DE SEINE

Voie réservée sur l'A13 : ce qu'il faut savoir

À partir du 3 mars, les autoroutes A1 et A13 se dotent d'une voie réservée aux transports en commun, taxis, véhicules d'urgences ainsi qu'aux véhicules transportant au moins deux occupants.



Les poids-lourds de plus de 3,5 tonnes, hors transports en commun, ne sont pas autorisés à emprunter cette voie.

C'est une expérimentation de 6 mois qui a démarré le lundi 3 mars. Une voie réservée est mise en place sur l'autoroute A13 en direction de Paris, sur une section de 7 km, entre 7 h et 10 h les jours de semaine, hors vacances scolaires et jours fériés. Cette voie est accessible uniquement aux transports en commun, taxis, véhicules d'urgence et aux véhicules transportant au moins deux personnes.

Un bilan prévu après 6 mois d'expérimentation

L'activation de la voie se manifestera par l'allumage d'un panneau « losange » au-dessus de la voie réservée. « Un bilan de l'expérimentation sera réalisé au bout de six mois, afin d'évaluer son efficacité, son impact sur la fluidité de la circulation et les conditions de sécurité, précise le Ministère des transports dans un communiqué. À l'issue de cette évaluation, il sera décidé de maintenir ou de suspendre la mesure des voies réservées ». ■

VALLEE DE SEINE

L'A14 en travaux pendant une dizaine de jours

SANEF réalise des travaux d'entretien de l'A14 entre le 3 et le 14 mars. L'autoroute sera fermée pendant la nuit entre Nanterre et Orgeval. Des itinéraires de déviation seront mis en place.

SANEF procède à plusieurs interventions, dans les deux sens de circulation, durant les nuits du 3 au 14 mars, entre 21 h 30 et 5 h. Afin de limiter au maximum la gêne pour les clients, elle réalise ces interventions de nuit uniquement, lorsque la circulation est moins dense. Les diffuseurs n°6a de Chambourcy, n°6b de Poissy/RD30 et n°7 de Orgeval/RD113 seront également fermés. Des itinéraires de déviation seront mis en place par les équipes du concessionnaire autoroutier, par la RN13, la RD113, la RD913 et l'A86, selon les sens de circulation, afin de guider au mieux les conducteurs.

En parallèle et durant les nuits du 10 au 12 mars, les équipes de Sanef et leurs partenaires vont profiter de ces fermetures pour réaliser le démontage des équipements de péage

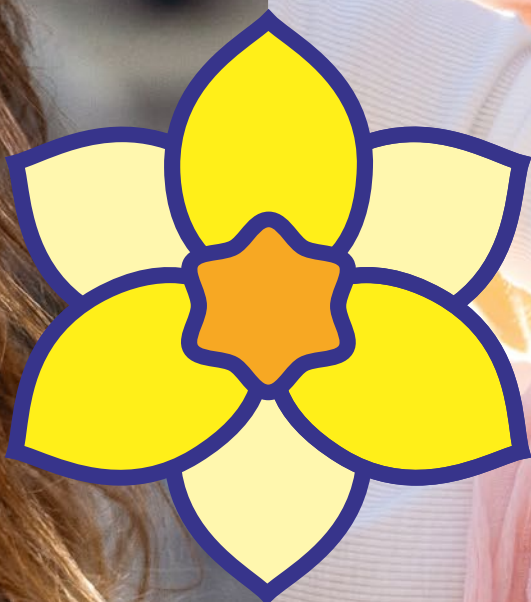
situés sur les sites du diffuseur de Chambourcy (6a et 6b) ainsi que la dépose de l'auvent situé au niveau de la barrière de péage de Montesson. Ces opérations s'inscrivent dans les travaux de transformation de l'axe Paris-Normandie en péage en flux libre. ■



Les automobilistes devront passer par la RN13, la RD113, la RD913 ou l'A86 au lieu d'utiliser l'A14.

**QUAND SILVIA
CHERCHE UN
TRAITEMENT...**

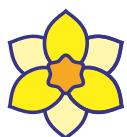
MARS 2025



**POUR ACCÉLÉRER LA RECHERCHE
CONTRE LE CANCER
FAITES UN DON**

**...C'EST EMMA
QUI REPREND
ESPOIR**

**institut
Curie**



**UNE JONQUILLE
CONTRE LE CANCER .FR**

TRUFFAUT

SwissLife

ma santé
FACILE

BIODERMA

CFR

CANAL+

france.tv

PUBLIC
SENAT

biens-être
& santé

FEMMES

NOUVE

Santé
Santé 40

L'EXPRESS

RMC
BFM

RTL

5

FAITES UN DON



PHOTO : JULIE CHERKI - CONCEPTION : AGENCE BASTILLE

FAITS DIVERS SÉCURITÉ

■ LA REDACTION

Un joggeur effectuait tranquillement son petit footing du matin le 28 février au niveau des bords de Seine, à Épône, quand il aperçoit au loin un élevage de chiens suspect composés de deux femelles (un malinois et un pitbull) et de cinq chiots (issus de la femelle malinois). Il appelle donc la police qui décide d'effectuer une ronde pour confirmer les impressions du sportif. Avant d'intervenir, les forces de l'ordre recherchent une association pour recueillir les canidés. Le Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples (SIVOM), basé à Poissy, accepte et l'opération peut se mettre en place. En plus des officiers de police judiciaire du commissariat de Mantes-la-Jolie, la police municipale épônoise participe également au sauvetage.

Le terme est juste puisque leurs conditions de détention étaient inhumaines. Les chiots étaient séparés de leur maman qui vivait dans des excréments : « Elle avait aussi une gamelle de nourriture mais celle-

EPONE

Un élevage de chiots clandestin démantelé

Les forces de l'ordre sont intervenues sur les berges de Seine d'Épône le 28 février pour porter secours à des chiens retenus captifs dans un élevage clandestin. Un suspect a été interpellé.

■ AURELIEN BAYARD



Deux femelles - utilisées pour un élevage clandestin - et cinq chiots vivaient dans des conditions insalubres sur les berges de Seine à Épône.

ci baignait dans de l'urine. » détaille une source proche du dossier. De plus, celle-ci n'avait reçu aucun soin et n'était pas vermifugée : « On les a capturés non sans mal, la maman voulait nous attaquer quand on prenait ses petits mais elle est devenue calme par la suite lorsqu'elle a compris que nous voulions en prendre soin. » Au final, l'intégralité des canidés a pu être sauvée.

D'après les premières constatations du SIVOM, ce n'était pas la première fois que la femelle mettait bas. « L'expert a regardé l'état des mamelles et en a conclu qu'elle servait pour de l'élevage intensif » explique notre source. En effet, chaque chiot peut être vendu entre 1000 et 1500 euros. Une en-

quête a été ouverte pour retrouver le ou les « propriétaires » car malheureusement personne n'était présent lors de l'intervention de police.

Les inspecteurs devaient faire le tri parmi plusieurs éléments. Tout d'abord un seul chien était équipé d'une puce. « Et encore, ce n'est même pas sûr que le nom du propriétaire soit le bon » nous précise-t-on. Idem pour le terrain sur lequel se trouvait le cabanon fait de brique et de broc. Ces terrains sont souvent non constructibles et s'ils appartiennent à quelqu'un, le plus souvent ils l'ignorent. Finalement, ce lundi, un individu a été arrêté par la police et auditionné par le commissariat de Mantes-la-Jolie. ■

MANTES-LA-JOLIE

Trois commerces du centre-ville victimes de braquages

Le 23 février, un individu a braqué trois commerces dans le centre-ville de Mantes-la-Jolie, deux au niveau de la rue porte aux Saints et un rue Auguste-Goust. Il a été arrêté le 27 février.

Fin de série pour ce braqueur amateur. Le 23 février, il décide de se rendre dans deux échoppes situées dans la rue porte aux Saints. D'après les informations de *Mantes Actu*, l'individu était vêtu d'une veste à capuche, avec des lunettes de soleil et un masque chirurgical, l'attirail du petit cambrioleur ne voulant pas être identifié. Il s'est d'abord rendu chez un épicier mais celui-ci s'est défendu malgré le fait qu'il était menacé d'un couteau. Ne comptant pas s'arrêter sur une défaite, le braqueur part en direction d'une boulangerie et se dirige

vers la caisse. Cette fois-ci il repart avec 500 euros. Il continue son tour du centre-ville rue Auguste-Goust dans un tabac. Toujours menaçant avec son couteau, il braque seulement une dizaine d'euros.

Le commissariat de Mantes-la-Jolie est diligenté sur cette affaire qui a été résolue le 27 février. L'individu a fini par être interpellé. Selon le site internet d'informations locales, il aurait également commis des braquages à Meulan-en-Yvelines, Limay, Mantes-la-Ville et Paris. ■



Cet individu s'en est pris à des petits commerces du centre-ville de Mantes-la-Jolie puisqu'il a visé une épicerie, une boulangerie et un tabac.

PLAISIR

Les voleurs du magasin Nike ont été condamnés par la justice

Les deux hommes qui avaient volé des vêtements dans le magasin Nike, situé à Plaisir, ont été condamnés par la justice. En fuyant ils avaient agressé le vigile en lui lançant du gaz lacrymogène.

■ PIERRE PONLEVÉ (La Gazette de Saint-Quentin-en-Yvelines)

Dans notre édition du 25 février, nous avons mentionné un vol avec violence perpétré dans un magasin situé à Plaisir. Revenons sur cette affaire en apportant quelques

précisions supplémentaires. Le dimanche 23 février 2025 à 15 h 50 précisément, les policiers ont été appelés par un témoin qui leur a indiqué que le vigile du magasin

Nike, qui est situé 161 avenue de Saint-Germain, à Plaisir, avait été victime de violences commises à l'aide d'une bombe lacrymogène.

Le témoin a communiqué aux forces de l'ordre que les deux auteurs, deux hommes âgés de 20 et 29 ans (et non 39 ans comme nous l'avions écrit, Ndlr) domiciliés respectivement à Sarcelles (Val-d'Oise) et Joinville-le-Pont (Val de Marne), avaient pris la fuite à bord d'une Citroën C4. Le témoin a également communiqué la plaque d'immatriculation de la voiture aux policiers.

Ces derniers ont rapidement repéré le véhicule en question. Ils ont transmis à leurs collègues la direction de la fuite tout en les prenant en chasse. Ainsi, les policiers de la Bac (Brigade anti-criminalité) de Plaisir se sont positionnés à l'entrée de l'autoroute A13, à Saint-Cyr-l'École, et ont fait signe au conducteur de s'arrêter quand il est arrivé à leur niveau.

Le conducteur n'a pas obtempéré et s'est enfui en adoptant une conduite

dangereuse vis-à-vis des autres automobilistes. Il a manqué de percuter l'un d'entre eux, contraignant ce dernier à piler et à stopper sa voiture sur le bas côté pour ne pas entrer en collision avec le dangereux fuyard. Acculés au niveau de la commune de Vaucresson (Hauts-de-Seine) sur l'autoroute A13, les auteurs en fuite ont été stoppés par la circulation. Rattrapés par les policiers de la Bac, ils ont été contraints de s'arrêter et ont été interpellés.

La Citroën C4 et ses deux occupants ont été ramenés au commissariat de Plaisir. La fouille de la voiture a permis de découvrir des chaussures et des vêtements Nike, dont les antivols avaient été recouverts de papier aluminium. Ils ont également retrouvé la bombe lacrymogène. Les voleurs avaient été filmés par les caméras de surveillance de l'enseigne. Sur les images, on voit les deux malfrats en train de voler des vêtements et le vigile intervenir. Les surprénant en flagrant délit, il les a poursuivis alors qu'ils prenaient la fuite. Victime de jet de gaz lacrymogène, on aperçoit le

vigile ensuite revenir au magasin en se frottant les yeux.

Entendu par la police, le conducteur du véhicule a reconnu les faits, à l'inverse de son comparse qui, lui, a nié en bloc. Contrairement à ce que nous avons mentionné dans notre article précédent, les deux mis en cause étaient déjà défavorablement connus des services de police. Ils sont passés en comparution immédiate le 25 février. À l'issue de l'audience, le conducteur a été condamné à 2 ans de prison avec mandat de dépôt, la révocation totale d'une peine de 5 mois de prison (dont il avait écopé en octobre 2020 par le tribunal correctionnel de Paris), le tout avec incarcération immédiate ; l'annulation de son permis de conduire, ainsi qu'une interdiction de détenir une arme pendant 5 ans.

Son complice, sous le coup d'une OQTF (Obligation de quitter le territoire français) depuis le 29 décembre 2024, a été condamné à 12 mois de prison avec sursis et une interdiction définitive du territoire français. ■



Les policiers de la Bac ont stoppé deux hommes qui ont commis un vol avec violence dans le magasin Nike, situé avenue de Saint-Germain, à Plaisir.

ILLUSTRATION / LA GAZETTE EN YVELINES

MONTIGNY-LE-BRETONNEUX

1 an de prison ferme pour un homme ayant fait l'apologie du terrorisme

Il avait fait peur à de nombreux passants dans la rue. Un homme a été condamné par le tribunal de Versailles à un an de prison ferme pour avoir proféré des menaces et fait l'apologie du terrorisme.

■ PIERRE PONLEVÉ (La Gazette de Saint-Quentin-en-Yvelines)

Un homme a été condamné, jeudi 27 février, par le tribunal judiciaire de Versailles pour avoir proféré des menaces de mort et fait l'apologie du terrorisme. Les faits se sont déroulés aux abords de la place Étienne Marcel, à Montigny-le-Bretonneux, puis à l'hôpital André Mignot, au Chesnay-Rocquencourt, où l'homme avait ensuite été transporté.

Les faits ont eu lieu le lundi 24 février, tout près de la salle de sport Fitness Park, à Montigny-le-Bretonneux. « Ce spectacle, ce sont des déclarations très inquiétantes d'un homme de 31 ans faisant l'apologie du terrorisme. Pas une fois, ni deux ni trois, mais quasiment en boucle durant plusieurs heures », précise un article de 78actu.

L'homme aurait déclaré à des passants : « Je vais commettre un attentat, je m'en fous de prendre vingt ans,

ça ne me fait pas peur ». Avant de menacer un passant tentant de le raisonner : « Je vais te mettre deux balles dans la tête, te couper la tête [...] Je vais revenir avec une kalash ».

La police finit par interpellier le trentenaire, « en pleine crise d'hypoglycémie ». Ce dernier est ensuite transporté à l'hôpital André Mignot. Là-bas, les policiers vont l'interroger plusieurs fois, lui qui est menotté à son lit, et à chaque fois, il va prononcer des propos menaçants. « Je vais faire payer la France pour nous avoir colonisés », lance l'homme, qui est né en Algérie.

« Successivement, il va faire l'éloge d'Adolf Hitler, d'Oussama Ben Laden, des frères Kouachi, de Mohamed Merah et, dans un autre registre, ... du compositeur Richard Wagner », poursuit 78actu. Lorsqu'une médecin vient s'occuper de lui, vers

18h30, là encore il va se montrer menaçant. « Ça va finir en bain de sang avec des balles ».

Lors de son audience, cet homme au casier judiciaire vierge, a comparu libre sous contrôle judiciaire. Il a justifié son dangereux comportement « par la mauvaise passe qu'il traversait actuellement : la perte de son emploi en juin 2024, qui a engendré une période de dépression, sa crise d'hypoglycémie, sa consommation de 4 à 5 grammes de cocaïne entre la veille et le matin même du jour de son interpellation », mentionne le média local.

Il va tenter de s'excuser tant bien que mal. « J'étais inconscient à 80 ou 90 %. J'ai autant d'amour pour l'Algérie que la France. En ce qui concerne l'Islam, je suis non pratiquant. Je sais bien que même pour rigoler, il ne faut pas dire tout ça ». Cela n'a pas eu l'effet escompté, le président du tribunal lui faisant la remarque : « Tous les gens en hypoglycémie et sous cocaïne n'ont pas un tel débit ».

Une perquisition menée à son domicile ainsi que l'analyse de son té-



Le tribunal judiciaire de Versailles a jugé sévèrement un homme pour des actes graves.

léphone portable n'ont rien mis en évidence, quant à une potentielle radicalisation. Pour autant, les menaces proférées par cet homme ont été prises très au sérieux. « Est-ce que vous voyez l'impact de vos propos ? Le département des Yvelines a été durement touché par le terrorisme, des fonctionnaires sont morts. Oui, vous êtes inquiétant ! », a lancé le magistrat.

Le procureur de la République a indiqué que les personnes qui ont subi ses propos sont marquées. « Peut-être que la cocaïne a aidé au passage à l'acte, mais pour les victimes, il faut arriver à s'en persuader. Si demain elles le croisent à l'hôpi-

tal ou au supermarché, elles vont se demander s'il y a un risque qu'il passe à l'acte. Les propos étaient décousus, mais plutôt cohérents », a-t-il justifié, avant de demander 18 mois d'emprisonnement dont 9 mois de sursis probatoire durant deux ans, ainsi qu'une obligation de soins, l'indemnisation des victimes et une interdiction de se rendre à l'hôpital Mignot pendant trois ans.

Finalement, le verdict final rendu par le tribunal est encore plus sévère. L'homme a ainsi éclopé de 12 mois de prison ferme, avec mandat de dépôt. Plus six mois de sursis probatoire durant deux ans après son incarcération. ■

ILLUSTRATION/LA GAZETTE EN YVELINES

ÉDITION 2025

LE PRIX DE L'ENTREPRENEUR
GRAND PARIS SEINE & OISE

DÉCOUVREZ LES FINALISTES
ET VOTEZ POUR LE PRIX DU PUBLIC
SUR GPSEO.FR

SPORT

■ MAXIME MOERLAND

FOOTBALL

Coupe des Yvelines : qui sont les qualifiés en demi-finale ?

Tirs au but, surprises... Les quarts de finale de la Coupe des Yvelines se déroulaient le week-end dernier, et ont réservé leur lot de suspens aux 4 coins du territoire.

Pas de matchs de championnat le week-end dernier, place à la coupe ! Les 8 équipes qualifiées en Coupe des Yvelines ont joué leur place pour les demi-finales, le dimanche 2 mars dans l'après-midi. Deux rencontres de ces quarts de finale se sont d'ailleurs jouées aux tirs au but : Villennes-Orgeval a disposé du FC Aubergenville (1-1, 9 t.a.b 8), tandis que le Poissy FC s'est qualifié face au F.O. Plaisir (2-2, 9 t.a.b. 8).

L'équipe 3 du FC Mantois sera elle aussi au rendez-vous du dernier carré de la compétition, suite à sa victoire riche en buts face à l'US Montesson (3-2). L'équipe réserve de l'OFC Les Mureaux, de son côté, a disposé de celle de l'ES Trappes (0-1), et compte bien rallier la finale pour défendre son titre glané l'année passée. ■



La Vallée de Seine est bien représentée dans ce dernier carré avec 4 équipes qualifiées sur 4.

BASKET-BALL

L'opération maintien démarre mal pour Poissy

Les Jaunes et Bleus ont perdu à domicile face à Berck Rang du Fliers (82-91) à l'occasion du premier match de la phase 2 de championnat de NM1, le vendredi 28 février dernier.

14 matchs pour se sauver : voilà ce qui attend le Poissy Basket pour espérer rester en championnat de

Nationale Masculine 1 la saison prochaine. Cette deuxième phase démarrait vendredi dernier au



Pour se maintenir, Poissy devra finir au moins 9^{ème} au sein de sa poule.

CYCLISME

Le Paris-Nice s'élance une nouvelle fois des Yvelines

Ce week-end, le département des Yvelines brillera aux couleurs de la Course au soleil à l'occasion du départ du Paris-Nice, ce dimanche au Perray-en-Yvelines.

Après Les Mureaux l'année passée, le village-départ du Paris-Nice sera une nouvelle fois en terres yvelinoises. La 83^{ème} édition de la Course au soleil partira cette fois du Perray-en-Yvelines, ce dimanche 9 mars, à l'occasion de cette première étape qui fera une boucle en passant par Montfort L'Amaury et Les Mesnuls.

Le Perray et Montesson à l'honneur du départ

Le lendemain, c'est de Montesson que s'élancera le peloton dans le cadre de la deuxième étape de la course cycliste. Une preuve des bonnes relations que nouent Amaury Sport, organisateur de l'événement, et le conseil départemental des Yvelines, liés depuis 15 ans par un partenariat via l'accueil des deux premières étapes de cette célèbre Course au soleil mais également le départ de la dernière étape du Tour de France chaque été. ■

complexe sportif Marcel Cerdan, avec la réception d'un gros morceau, Berck Rang du Fliers.

Et malgré les bonnes choses aperçues dans le jeu ces dernières semaines, les Jaunes et Bleus n'ont pas fait le poids et se sont finalement inclinés sur le score de 82 à 91. Pourtant, la rencontre avait bien commencé avec un premier quart-temps à l'avantage des locaux (26-25), avant que les visiteurs ne montrent les crocs lors des deux périodes suivantes (21-28, 15-23). La dernière période, à l'avantage des Pisciais (20-15), ne changera rien à l'issue de la rencontre.

Les hommes de Nicolas Meitselmann se classent 10^{ème} de la poule B en cette phase 2 de NM1, avec 18 points, soit 1 unité derrière Lorient et Boulogne. Pour se maintenir, Poissy devra finir au moins 9^{ème} du classement. Un objectif à leur portée, à condition d'aborder les 13 rencontres restantes avec sérieux. ■

MARCHÉ

Un mois de mars sportif aux Mureaux

La ville des Mureaux accueillera plusieurs événements en lien avec la marche dans tous ses états ces prochaines semaines, avec en point d'orgue les championnats de France de marche nordique les 22 et 23 mars.



Entre compétitions officielles et activités ouvertes à tous, les prochaines semaines seront chargées au sein des installations sportives locales.

En mars, c'est « *objectif marche* » aux Mureaux ! La municipalité prépare des animations pour vous faire découvrir la marche dans tous ses états à ses administrés. Avant d'accueillir, en partenariat avec la Fédération Française d'Athlétisme (FFA), les Championnats de France de marche et de marche nordique sur l'Île de loisirs du Val-de-Seine les 22 et 23 mars, plusieurs événements sportifs seront proposés au public.

À commencer par la marche intergénérationnelle prévue les mer-

credis 12 et 19 mars, d'environ 3 kilomètres et accessible à tous les niveaux, de 10 h à 11 h30 au stade Léo Lagrange. Le samedi 15 mars, place aux championnats de France de Cross country UNSS, à l'Île de loisirs du Val-de-Seine. « *Les enfants de 8 à 12 ans pourront également s'initier au parcours en avant-première lors de la course open Val-de-Seine à 15 h 20* », précise la Ville. Enfin, en avril, un stage de marche nordique sera proposé du 15 au 18 pour les seniors muriautins, toujours au stade Léo Lagrange de 10 h à 12 h. ■

VOLLEY-BALL

Le CAJVB valide son billet pour les playoffs

Suite à leur victoire de samedi sur le terrain de Charenton (3 sets à 0), les Corsaires sont assurés de finir sur le podium de la poule B du championnat Élite.



Après la dernière journée face à Grenoble, le CAJVB se battra pour la montée en Ligue B.

Les Corsaires n'ont pas fait dans la dentelle, à l'occasion de leur dernier déplacement de la première phase de championnat Élite. Les joueurs de l'entente Conflans-André-Joy se sont imposés sans trembler du côté du gymnase Nelson Paillou de Charenton, pour le compte de la 17^{ème} journée de la poule B (22-25, 18-25, 17-25). Un succès d'autant

plus important qu'il permet aux Yvelinois d'assurer sa 3^{ème} place à une journée de la fin de cette première phase de championnat, et ainsi de se qualifier pour la phase de playoffs. Après la dernière journée face à Grenoble, qui se tiendra le samedi 15 mars prochain au gymnase Pierre Bérégovoy, le CAJVB se battra pour la montée en Ligue B. ■

NOS VALEURS



PROXIMITÉ

SEPUR valorise une relation étroite avec ses clients. Nous nous engageons à être réactif et accessible pour répondre rapidement aux besoins et attentes de nos clients. Cette proximité se traduit également par un ancrage local fort, ce qui permet une meilleure connaissance des territoires desservis.

ESPRIT D'ÉQUIPE

L'esprit d'équipe chez SEPUR se manifeste par une culture de la collaboration et de l'entraide. Nos collaborateurs sont encouragés à travailler ensemble, partager leurs connaissances et s'entraider pour atteindre des objectifs communs.



EXPERTISE

Dans un secteur en constante évolution, il est primordial d'anticiper les évolutions du marché, de la réglementation et des équipements pour mieux innover et accompagner la transformation des territoires.



CULTURE LOISIRS

■ LA REDACTION

LIMAY

La Foire aux Disques et BD revient pour une 26^{ème} édition

Les collectionneurs passionnés de musique, de bande dessinée et de cinéma ont rendez-vous le week-end des 15 et 16 mars au gymnase Guy Moquet de Limay, pour la 26^{ème} édition de la Foire aux Disques et BD.



ILLUSTRATION / LA GAZETTE YVELINES

Pour ceux qui souhaitent vendre leurs anciens disques ou bandes dessinées, il est possible de contacter l'association au 06.89.94.80.66.

Sur 250 mètres de stands, amateurs et professionnels proposeront vinyles, CD, DVD, affiches de cinéma, figurines ou même partitions et instruments de musique au sein du gymnase Guy Moquet de Limay, les samedi 15 et dimanche 16 mars. L'association Big Band Vexinée et la Ville de Limay unissent une nouvelle fois leurs forces pour la 26^{ème} Foire aux disques et BD, qui pour l'occasion, sera enrichie de quatre expositions. L'association Bulles de Mantes mettra à l'honneur Delta Blues Café, lauréat du prix 2024 de la BD aux couleurs du blues.

Les visiteurs pourront également découvrir les œuvres du peintre Backis, ainsi que celles de Jérôme Delangre, artiste issu du Graf Park. Enfin, le photographe Jean-Louis Rancurel exposera et mettra en vente ses clichés immortalisant

les plus grands noms de la musique. Les amateurs de bande dessinée pourront aussi repartir avec des albums dédiés par des auteurs, dont la liste sera dévoilée sur le site de l'association organisatrice. Comme chaque année, l'intégralité des entrées sera reversée à des organisations caritatives. L'entrée est fixée à un euro, gratuite pour les moins de 15 ans. ■

CONFLANS-SAINT-HONORINE

Une soirée pour mettre en avant « La scène locale »

En partenariat avec la MJC Les Terrasses, le Conservatoire George-Gershwin et Vinyle Vintage, le Théâtre Simone-Signoret ouvre ses portes à une soirée locale où 3 groupes vont se relayer, ce samedi 8 mars de 18h à 22h.

Pour la première fois, les acteurs culturels Conflanais s'associent pour proposer un rendez-vous musical tout au long d'une soirée, à la manière d'un festival « made in Conflans » : le théâtre Simone-Signoret accueillera la toute première soirée intitulée « La scène locale », ce samedi soir en partenariat avec la MJC Le Terrasses, le Conservatoire George-Gershwin et Vinyle Vintage pour permettre à trois artistes du coin de se retrouver sous le feu des projecteurs.

C'est Jinin qui ouvrira le bal dès 18h avec ses sonorités reggae, avant que le groupe Ozef Inc ne prenne le relais à 19h30 avec sa musique qui tutoie la funk, le rock, ou même le blues et la pop. Enfin, c'est le groupe Perfecto qui clôturera le bal dans une ambiance inspirée du rock des 70's. Le tarif unique pour la soirée est fixé à 10 euros (8 euros pour les moins de 12 ans). Pour réserver, direction le site du théâtre Simone-Signoret (www.theatre-simone-signoret.fr). ■

GAILLON-SUR-MONTCIENT

Du théâtre de science-fiction à la salle des fêtes

Avouez, vous ne l'avez pas vue venir celle-là ! Dans le cadre de sa programmation « Hors les murs », le théâtre de la Nacelle se délocalise à la salle des fêtes de Gaillon-sur-Montcient le samedi 15 mars à 20h30, et accueille pour l'occasion la compagnie « L'école parallèle imaginaire ». Elle y proposera sa pièce « Le Beau Monde », dans laquelle les trois personnages, des archéologues d'un futur lointain, font participer le public à un rituel de mémoire. Dans ce théâtre de science-fiction, situé à une époque

où notre civilisation occidentale n'existerait plus, des fragments des gestes de notre présent sont reconstitués, et parfois déformés par la transmission orale.

Naïveté et humour

Un spectacle qui décale le regard sur notre quotidien, et qui y introduit de la naïveté mais aussi de l'humour. Pour prendre votre place, rendez-vous sur reserver.gpseo.fr. ■

ANDRÉSY

Un débat autour du court-métrage « Moi aussi » de Judith Godrèche

Une conférence-débat autour des violences faites aux femmes se déroulera à l'espace Julien Green d'Andrézy, le mercredi 12 mars. Le programme débutera dès 20h, avec la projection du court-métrage « Moi aussi » réalisé par Judith Godrèche et présenté au dernier Festival de Cannes, avant que des associations engagées dans l'aide et la protection des victimes ne prennent la parole et échantent avec le public. Et elle

ne seront pas les seules : plusieurs personnalités politiques seront de la partie, dont le député de la 7^{ème} circonscription des Yvelines Aurélien Rousseau, la députée de la 9^{ème} circonscription de Paris Sandrine Rousseau, mais aussi Francesca Pasquini, ancienne députée et surtout rapporteure de la commission sur les violences dans les secteurs artistiques et médiatiques. L'entrée est libre et ouverte à tous. ■

ORGEVAL

Les artisans de la commune s'exposent

Du vendredi 21 au dimanche 23 mars, l'association Le Photon propose aux Orgevalaises et Orgevalais de partir à la découverte des commerçants et artisans de la ville, à travers une exposition photographique présentant leur métier et leur quotidien. C'est à l'espace Claude Rich

que l'exposition sera accessible de 10h à 12h30 et de 14h à 18h.

L'occasion de découvrir le savoir-faire local sous un autre angle, à travers l'objectif des photographes de l'association. L'entrée est libre et ouverte à tous. ■

LES MUREAUX

Sophia Aram s'amuse du « Monde d'après » au Coséc Pablo Neruda

La chroniqueuse et humoriste sur France Inter présentera son 5^{ème} spectacle au public muriautin, le samedi 15 mars à 20h30, dans lequel elle tourne en dérision toute une galerie de personnages de notre époque.



Les places pour le spectacle sont accessibles au prix de 25 euros.

Vous avez plutôt l'habitude de l'entendre sur les ondes de France Inter. Mais la voilà qui revient sur les planches, toujours avec le même humour acerbe : la chroniqueuse et humoriste Sophia Aram sera au Coséc Pablo Neruda des Mureaux, le samedi 15 mars à 20h30, à l'occasion de son dernier spectacle intitulé « Le monde d'après ».

Vous l'aurez compris, ce 5^{ème} seul-en-scène est l'occasion pour Sophia Aram de tirer à boulets rouges sur ce qui l'exaspère à notre époque. Et tout le monde y passe, des bourgeoises puritaines aux antivax en passant par les gilets jaunes et le paysage politique, tout bord confondu. Elle s'attache à tourner en dérision ceux qu'elle appelle « les timbrés d'hier et d'aujourd'hui », ce qui lui a valu de remporter le Molière de l'humour l'année passée.

Pour réserver vos billets (s'il en reste !), rendez-vous sur billetterie.lesmureaux.fr. ■

MANTES-LA-JOLIE

Un spectacle pour voir l'« Histoire(s) de France » autrement

À l'école, une professeure tente d'enseigner l'histoire différemment. Elle propose aux élèves de choisir un moment de l'histoire de France et de le rejouer devant les autres.

Arthur, un des élèves, décide de s'attaquer aux Gaulois. Il embarque deux camarades avec lui. C'est là que les problèmes commencent. Comment parler des Gaulois ? Qui peut jouer ? Et quels rôles ? Avec humour, la compagnie du Double se propose d'interroger notre rapport aux récits, au jeu et à

comment cela peut nous permettre de penser le présent, à travers sa pièce de théâtre « Histoire(s) de France ».

Penser le présent

Elle se produira à l'espace Brassens de Mantes-la-Jolie le samedi 14 mars, de 20h30 à 21h45, sous les coups de 20h30. Pour acheter vos billets, direction le site de la salle mantaise (espacebrassens.mantes-lajolie.fr). ■

JEUX

SUDOKU :
niveau
diabolique

			5	1	2	4	
			8				3
2							
3							
						8	
	6			5			
			7				
8		5		6	7		
	9				6		

SUDOKU :
niveau
diabolique

			5				
			1				9
	5			2			
					4		
5			9				8
3	6						2
	7			3	6		9
		2					3

SUDOKU :
niveau
diabolique

4						1	
	5			2			7
						6	
		6		8			
5				6	2		1
							4
		5					5
			4	5	8		

SUDOKU :
niveau
diabolique

		6		3			
							2
7	3						4
					3		
9			2			5	6
					7		
2							
							4
			3		1		7

SUDOKU :
niveau
diabolique

		9		5			
			3				
	5		1			4	2
	2						5
	1			5			
5						7	
		5			1	6	3
				4			
1			9		8		

Les solutions de La Gazette en Yvelines n°426 du 26 février 2025 :

4	1	2	5	6	8	9	3	7
6	3	7	4	2	9	8	5	1
9	8	5	1	3	7	2	4	6
5	9	1	8	7	2	4	6	3
3	7	8	6	4	1	5	9	2
2	6	4	9	5	3	1	7	8
1	2	6	3	9	4	7	8	5
8	5	9	7	1	6	3	2	4
7	4	3	2	8	5	6	1	9

8	2	6	4	1	3	5	9	7
7	1	9	6	5	2	3	8	4
5	3	4	7	8	9	6	2	1
4	8	2	5	3	6	7	1	9
9	7	3	2	4	1	8	5	6
6	5	1	9	7	8	4	3	2
1	9	5	8	6	4	2	7	3
3	4	7	1	2	5	9	6	8
2	6	8	3	9	7	1	4	5

Ces grilles Sudoku vous sont proposées grâce à Thibaut Bernard, auteur du logiciel gratuit et libre de diffusion du site internet alphaquark.com.

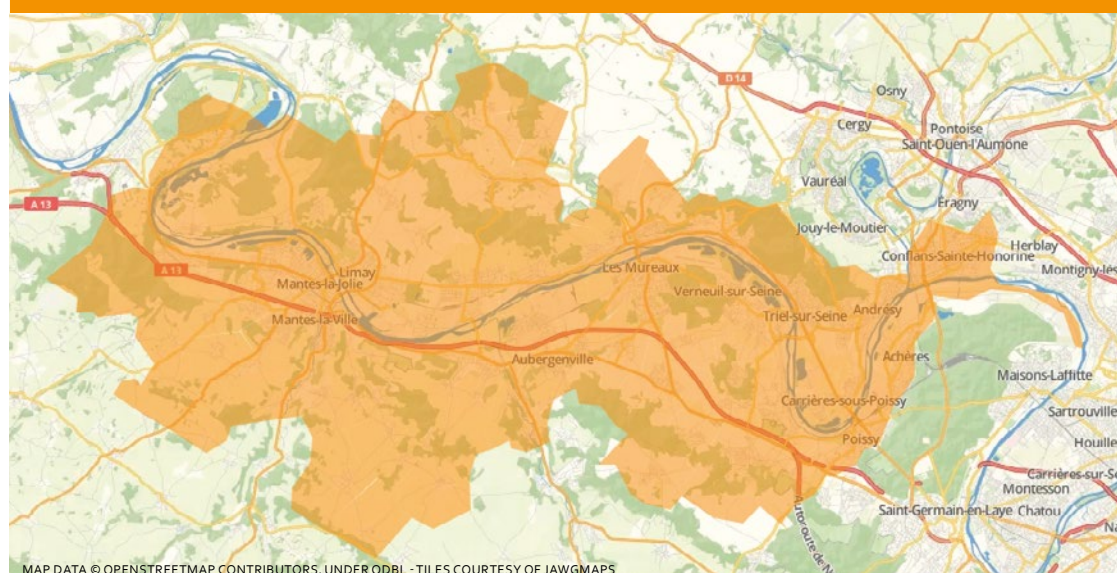


**LFM 95.5,
TA RADIO LOCALE
OUVERTE A TOUS !**

**BESOIN DE COMMUNIQUER
SUR UN EVENEMENT, UN PROJET
OU ENVIE DE DECOUVRIR
LE MEDIA RADIO ?
CONTACTEZ-NOUS**

01 30 92 58 91
direction@lfm-radio.com
lfm-radio.com

La Gazette en Yvelines



MAP DATA © OPENSTREETMAP CONTRIBUTORS, UNDER ODBL - TILES COURTESY OF JAWGMAPS

**L'actualité locale de la
vallée de Seine, de Rosny-
sur-Seine à Achères en
passant par chez vous !**

9, rue des Valmonts 78711 Mantes-la-Ville
Tél. 01 75 74 52 70 - lagazette-yvelines.fr

Directeur de la publication, éditeur, rédacteur en chef : Lahbib Eddaouidi - le@lagazette-yvelines.fr **Rédacteur en chef adjoint, Actualités, Sport, culture :** Maxime Moerland - maxime.moerland@lagazette-yvelines.com **Actualités, faits divers, culture :** Aurélien Bayard - aurelien.bayard@lagazette-yvelines.com **Publicité :** Lahbib Eddaouidi - le@lagazette-yvelines.fr **Mise en page :** Lucas Barbara - maquette@lagazette-yvelines.fr **Imprimeur :** Paris Offset Print - 30, rue Raspail 93120 La Courneuve

ISSN : 2678-7725 - Dépôt légal : 3-2025 - 60 000 exemplaires
Edité par La Gazette du Mantois, société par actions simplifiée.
Adresse : 9, rue des Valmonts 78711 Mantes-la-Ville

83^E ÉDITION

PARIS
NICE

DU 9 AU 16
MARS 2025

LA
COURSE
AU SOLEIL



© A.S.O. 2024 • © Steven Pinsault

paris-nice.fr | @ParisNice | #ParisNice

**PARTENAIRE PRIVILÉGIÉ, LE DÉPARTEMENT DES YVELINES
ACCUEILLE LE PARIS-NICE**
du samedi 8 au lundi 10 mars 2025

SAMEDI 8 MARS

Le Perray-en-Yvelines | 78

De 10h à 18h - Village d'animations
rue de l'Abreuvoir

12h30 - Randonnées
« Tous Cyclistes en Yvelines »
4 parcours Route,
1 parcours VTT,
1 parcours 100% féminin

DIMANCHE 9 MARS

ÉTAPE 1

▶ Le Perray-en-Yvelines | 78
🏁 Le Perray-en-Yvelines | 78

De 9h à 17h30 - Village d'animations
rue de l'Abreuvoir

9h20 - Arrivée des bus équipes
rue de Paris

10h20 - Présentation des équipes

11h40 - Départ de la course
rue de Paris

LUNDI 10 MARS

ÉTAPE 2

▶ Montesson | 78
🏁 Bellegarde | 45

9h40 - Arrivée des bus équipes
avenue Paul Doumer

10h40 - Présentation des équipes
place Paul Démange

12h - Départ de la course
rue du Général Leclerc



TOUTES LES
INFOS SUR
NOS RÉSEAUX.



Yvelines
Le Département

DÉPARTEMENT PARTENAIRE